CONCLUSION NAO YOPLAIT PRODUCTION FRANCE

Déroulement en 3 Réunions avec les évolutions suivantes :

1ére réunion proposition de la Direction :

STATUT	AG	AI		TOTAL
OE/TEC	3	0,8		3,8
AM	2,6	1,2		3,8
Cadres		3,8		3,8

- **Après échanges les 3 organisations syndicales présentes refusent cette proposition.**

2éme réunion proposition de la Direction :

STATUT	AG	AI	TOTAL
OE/TEC	3,2	0,8	4
AM	2,8	1,2	4
Cadres		4	4

- Pour les **AM** attribution des AI en fonction des résultats individuels:
  - Supérieurs aux attentes 1.2% à 2.5%
  - Bonnes performances 0.8% à 1.2%
  - En dessous des attentes 0.4% à 0.8%

Votre DSC CFE-CGC s'est exprimé pour alerter sur les disparités entre les différentes catégories socio-professionnelles et cela pour la deuxième année consécutive. Nous pouvons comprendre certains arguments mais nous restons vigilants pour que cela ne devienne pas une habitude !

3éme réunion avec deux suspensions de séance voici la dernière proposition de la Direction

STATUT	AG + AG exceptionnelle au 01/01/2023	AI 01/03/2023	Inflation exceptionnelle au 01/03/2023	TOTAL
OE/TEC	4,5 + 0,5	--	0,3	5,3
AM	4,2 + 0,5	0,3	0,3	5,3
Cadres	--	4,5	0,3	4,8

Mesure complémentaire :

Maintien du salaire de base et de la prime d'ancienneté pendant toute la durée du congé paternité.

L'intervention de la CFE-CGC SYNAPSA a permis de réduire l'enveloppe des AI en augmentant celle des AG pour les AM afin de garantir leur pouvoir d'achat dans cette période de forte inflation.

L'augmentation très significative de 0,3% pour les cadres est aussi le résultat de notre négociation.

L'équipe CFE-CGC reste bien sûr mobilisée et à votre disposition pour toutes vos interrogations.

Vos élus CFE-CGC Yoplait production France

05/01/2023